

Rapport sur la crise des réfugiés

Partage international n° 323 - Juillet 2015

En juin 2015, réagissant à l'intensité croissante de la crise mondiale des réfugiés, Amnesty international a publié un rapport intitulé *La Crise mondiale des réfugiés : une accumulation de négligences*, dont voici un extrait : « En 2013, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre de personnes déplacées par la force excédait 50 millions. Depuis, plusieurs millions de personnes ont été déplacées dans le monde à cause de conflits et de crises. Plus de la moitié de la population syrienne est dans ce cas : environ quatre millions de femmes, d'hommes et d'enfants ont fui leur pays, ce qui fait de cette crise des réfugiés l'une des plus importantes de l'histoire. Quatre vingt quinze pour cent des Syriens déplacés vivent dans des pays voisins de la Syrie. Au Liban, on compte actuellement un réfugié syrien pour quatre Libanais. En dépit de cet énorme afflux de réfugiés, les pays hôtes n'ont pratiquement reçu aucune aide significative. »

Selon ce rapport, on estime également à trois millions le nombre de réfugiés dans l'Afrique subsaharienne, dont plusieurs centaines de milliers fuyant les conflits et les persécutions au Sud Soudan, en Centrafrique, au Nigeria et au Burundi. Tout comme ce qui se passe en Syrie, cette situation est très peu médiatisée, si bien que les appels à l'aide humanitaire des Nations unies manquent tragiquement d'échos.

La crise des migrants en Méditerranée (en majorité des Syriens) a causé la mort par noyade de 1 885 personnes entre janvier et mai 2015, contre 425 décès répertoriés en 2014 pendant la même période. Une grande part de cette augmentation est attribuée à la décision de l'Italie et de l'Union européenne de remplacer le dispositif de secours naval Mare Nostrum par un dispositif beaucoup plus restreint.

Ce rapport souligne également qu'« en Europe aussi bien qu'en Asie du Sud-Est, les passeurs et trafiquants humains sont - à juste titre - considérés comme coupables d'avoir envoyé des milliers de personnes à la mort. Cependant, s'il est urgent de

s'attaquer aux criminels qui profitent du désespoir des gens, cela ne dispense nullement les gouvernements de secourir les réfugiés. La faute de cette crise mondiale des réfugiés ne peut être entièrement attribuée aux seuls passeurs et trafiquants par des gouvernements soucieux de détourner l'attention de leurs propres responsabilités. »

Amnesty international appelle à une réponse mondiale à ce qui est devenu « l'un des défis cruciaux du 21^e siècle » et conclut que les engagements internationaux devraient inclure les huit points fondamentaux suivants :

- tenir un sommet international sur la crise mondiale des réfugiés focalisé sur les responsabilités internationales et le partage des charges ;
- ratifier la Convention de l'Onu sur les réfugiés ;
- garantir les droits fondamentaux des réfugiés et leur accès aux services ;
- l'engagement formel de faire passer le sauvetage des réfugiés avant le respect des politiques d'immigration ;
- combattre les trafics humains tout en protégeant et assistant les victimes ;
- subvenir aux besoins de réimplantation des réfugiés estimés par l'UNHCR à 300 000 foyers par an pendant les cinq prochaines années ;
- combattre la xénophobie, par exemple celle des gouvernements qui suggèrent ou proclament ouvertement que les demandeurs d'asiles ou les migrants sont responsables des problèmes économiques et sociaux ;
- créer un fonds international pour les réfugiés afin de répondre à tous les appels humanitaires de l'Onu concernant cette crise, et d'assurer un soutien financier conséquent aux pays hébergeant un grand nombre de réfugiés.

Sources : Amnesty International ; guardian.org ; independent.org

Thématiques : [Société, politique](#)

Rubrique : [Les priorités de Maitreya](#) (« Pour aider

les hommes dans leur tâche, Maitreya, l'Instructeur mondial, a formulé certaines priorités. Assurer à tous un approvisionnement correct en nourriture ; procurer à tous un logement convenable ; fournir à tous soins médicaux et éducation, désormais reconnus comme un droit universel. » Le Maître de

Benjamin Creme, Partage international, janvier 1989. Dans cette rubrique, notre rédaction aborde les questions relatives aux priorités énoncées par Maitreya et présente des expériences orientées dans cette direction.)